



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT JULIEN aux bois du 30 /12/ 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 30 décembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Saint Julien aux Bois se sont réunis à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Martine LAVERGNE, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 13h 35 et procède à l'appel des membres du conseil.

Etaient présents

| | | |
|---|---|-----------------------|
| Martine Lavergne | Jean- Yves Alix absent procuration A.Ducatel | Isabelle da Fonseca |
| Annick Ducatel | Didier Masquelier | Gaetan Jaladis |
| Emmanuel Combe absent procuration M.Lavergne | Pierre Gire | Victor Fourtet absent |
| Maryline Dupont | | |

Secrétaire de séance : Annick DUCATEL

ORDRE DU JOUR

1/ Redevance performance des systèmes d'assainissement collectifs 2025

Madame le Maire fait lecture de la lettre de l'agence de l'eau ADOUR/ GARONNE et de la Préfecture concernant la réforme des redevances eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette réforme se traduit par la création de 3 redevances en substitution des redevances actuelles pour pollution domestiques et modernisation des réseaux de collecte.

La commune de Saint Julien Aux Bois est concernée seulement par la redevance de performance assainissement qui sera de .0105€/m3 et sera répercutée sur les usagers.

Nous devons donc voter pour cette redevance

Pour 4 voix : Lavergne, Ducatel, Combe, Alix.

Abstention 3 voix : Dupont, Jaladis, Masquelier

Contre 2 voix : Da Fonseca, Gire.

P.Gire prend la parole : d'ailleurs, on ne sait pas où va cet argent et on est encore devant le fait accompli !

Séance terminée à 14h

La secrétaire A.Ducatel

le Maire M. Lavergne